Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 4 (1896)

Heft: 3

Artikel: La tabatière du Général de la Harpe

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-6364

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

actuellement à cet ancien château fort — a seule résisté aux ravages du feu et des autans. On peut encore aujour-d'hui, à l'aide d'un escalier conservé dans son épaisse muraille, en atteindre le sommet d'où le regard, surpris et charmé, se repose sur un de ces admirables panoramas que présente la sereine et majestueuse beauté des Alpes valaisannes.

H. GAY DU BORGEAL.

LA TABATIÈRE DU GÉNÉRAL DE LA HARPE

M. H. Mayor, appelé à préparer, pour l'Exposition nationale de Genève, une *Notice historique sur les Ecoles normales vaudoises*, nous transmet cet extrait des archives de l'Ecole:

Le 30 mars 1838, Monsieur le Président du Comité

- « communique la nouvelle de la mort de Monsieur le
- » général de la Harpe et demande s'il ne conviendrait
- » pas que le Comité témoignât sa reconnaissance à un
- » bienfaiteur aussi chaud et aussi zélé de l'Ecole Normale.
- » On décide que le Comité se rendra, avec MM. les
- » Instituteurs, au convoi du général de la Harpe, et qu'on
- » invitera aussi les élèves à le suivre. »

De temps en temps, l'Ecole recevait, en faveur des élèves les plus pauvres ou pour achat de livres, des dons de personnes généreuses, de Monsieur Perdonnet, de la Classe de Lausanne, du général de la Harpe.

Le 24 septembre, « M. le Président rappelle que Mon-

- » sieur le général de la Harpe a légué à l'Ecole Normale
- » une tabatière en or garnie de diamants, et un étui en
- » or, pour être vendus au profit de cette Ecole.

¹ Documents relatifs à l'histoire du Vallais, publiés par M. Gremaud dans les Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande; tomes XXIX-XXXVIII de la publication. — B. Rameau, Le Vallais historique. — Cibrario, Historia di Savoia.

- » Les exécuteurs testamentaires ont fait estimer la
- » tabatière par M. Both, à Genève, qui l'a estimée francs
- » de France 3480.
 - » M. S..., à Paris, l'a estimée, prix de marchand, francs
- » de France 4978,75.
 - » Elle avait coûté à l'Etat, lorsqu'il la donna à Mon-
- » sieur de la Harpe, fr. 6478,71.
 - » On consultera le Département de l'Intérieur sur ce
- » qu'il y aurait de plus avantageux; le Comité pense
- » qu'il faudra vendre la tabatière au prix du marchand.»

Le 15 novembre, Madame veuve de la Harpe veut bien racheter la tabatière et l'étui pour 5000 francs de France. Monsieur le Président l'en remerciera. On proposera au Département de l'Intérieur de capitaliser la somme en bonnes créances hypothécaires, et d'employer les intérêts conformément aux intentions présumées du général: Achat de livres, objets d'enseignement, secours aux régents ou aux élèves des deux Ecoles. Ratifié par le Conseil d'Etat.

ADRESSE DES INFORTUNÉS HABITANTS DE THIERRENS

AU GÉNÉRAL MÉNARD

Les habitans de Thièrens, en vous présentant leurs homages et leurs vœux, vienent implorer la grace de leurs Concitoyens, qui ont eu le malheur d'etre de garde la nuit du 17 au 18 du Courant, et de tuer deux de vos braves Hussards. Ils ne veulent recourir qu'à votre générosité, à cette vertu qui distingua toujours les Héros François. Sils parloient à votre Justice ils diroient, et ils le diroient avec verité: Que dans le milieu de la nuit précédente, des gens en armes s'étant présentés à Thièrens, et ayant menac's de revenir en plus grand nombre, la Communeauté avoit établi une garde pour sa propre sureté. Ils diroient encore, que lorsque ce malheur est arrivé, les hussards étant en avant la